

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 28 avril 2010 à 10 h.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Lavoie, Michèle – membre
Boucher, Claude – membre	Marceau, Denis – membre
Bureau, Sylvie – membre	Marinovich, Gérard – membre
Cloutier, Vincent – membre	Masson, Réjean – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Mauri, Florencia – membre
Fouquet, Guy – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Robert, Nicole – membre
Goguen, Nathalie – membre	Roy, Alain – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Robert G. – membre
Hémond, Jacques – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente
Lamoureux, Bertrand – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président

PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Bureau, Andrée - conseillère en développement
Desautels, Dominique - conseillère en développement
Falcão, Caroline - conseillère en développement
Fréchette, François - conseiller en développement
Quirion, Murielle - secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène - directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Chauveau, Ghyslain – membre	Hamm, Vicki May – membre
Gagné, Laurian – membre	Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h et il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Retirer le point suivant :

- 5.1 Étude et recherche : Étude de faisabilité économique et technique pour une desserte ferroviaire Montréal Sherbrooke - FDR-05-10-301

Modifier le point suivant :

- 7.1 Entente de partenariat entre la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie - Rapport du comité de travail : Information plutôt que décision

Ajouter les points suivants :

- 9.2 Affaires régionales - Appui au Cegep de Sherbrooke : Centre collégial de transfert de technologie TransVert - Décision
- 9.3 Affaires régionales - Journée du matériau bois - Information
- 11.1 Affaires diverses - Prix d'excellence en environnement - Information

**CRÉ-10-079 Il est proposé par Hugues Grimard
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2010

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2010

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 31 mars dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal. Toutefois, deux (2) erreurs sont soulevées et seront corrigées.

CRÉ-10-080

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2010 tel qu'il est présenté, tout en tenant compte des modifications demandées.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Maurice Bernier mentionne que le point 6.1 sera traité immédiatement.

6. COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Le président présente M. Gilles Lavoie, chef du Service des orientations et affaires législatives à Forêt Québec et Mme Marie-Claude Lambert, chef de l'Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de l'Estrie et directrice des opérations intégrées de l'Estrie-Montréal-Montérégie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Monsieur Gilles Lavoie expose l'état des travaux de la refonte du régime forestier au Québec, lesquels travaux ont débuté en février 2008 avec la publication du Livre vert. L'objectif de cette refonte est de bâtir le patrimoine forestier; favoriser la pérennité des communautés forestières, confier des responsabilités aux régions; offrir une sécurité d'approvisionnement aux usines; créer un marché concurrentiel des bois; doter le Québec d'une stratégie de développement industriel et d'une culture du bois; et d'inscrire la gestion forestière dans la réalité des changements climatiques.

Cette loi remplacera au 1^{er} avril 2013 la Loi sur les forêts. La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* compte plus de 370 articles et celle-ci modifiera 27 autres lois, dont la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* et la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*.

Il dresse les grandes lignes des principaux éléments préservés de la loi actuelle, les principaux changements apportés et les principales mesures proposées à cette loi.

Monsieur Maurice Bernier ajoute que le temps alloué pour cette présentation ne rend pas justice à l'importance de cette loi ni au travail accompli par Monsieur Lavoie et toute son équipe.

La CRÉ de l'Estrie entend inviter à nouveau Monsieur Lavoie lors d'une formation qui serait offerte aux gens du monde municipal. Le président ajoute également que si un prix pouvait être décerné à un ministre pour la volonté exprimée de décentralisation et de régionalisation, ce prix serait remis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ceci étant dit en y ajoutant un clin d'œil amical aux autres ministères. Il souligne également que cette loi a un impact dans toutes les communautés, des milliers d'emplois y sont liés et que cette loi est l'une des rares à avoir été adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernier remercie chaleureusement Monsieur Gilles Lavoie et Madame Marie-Claude Lambert et la collaboration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le président revient à l'ordre du jour initial.

2.2 Suivi du procès-verbal

Madame Marie-Hélène Wolfe mentionne qu'aucun suivi n'est traité, étant donné que tous les sujets reviennent à l'ordre du jour.

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Budget provincial 2010-2011 : Enveloppe CRÉ de l'Estrie

Marie-Hélène Wolfe mentionne que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a réussi à maintenir l'augmentation prévue de l'enveloppe du FDR pour l'ensemble du Québec. Lors du budget adopté le 8 avril dernier, un montant de 65 M\$ a été annoncé pour l'année 2010-2011. Une augmentation de 5 M\$ est donc prévue. Selon les scénarios envisagés, la CRÉ de l'Estrie peut estimer une augmentation d'environ 100 000 \$ pour l'année 2010-2011. Le tout sera confirmé par une lettre du ministre après l'octroi des crédits, vers la fin mai.

3.2 Gestion des ressources humaines - Indexation des échelles salariales selon l'indice des prix à la consommation

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adopté une échelle salariale le 17 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit se pencher annuellement sur l'indexation des échelles salariales selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT QUE l'IPC est défini par Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC déterminé de février 2009 à février 2010 au Québec se situe à 1,7 %.

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Denis Marceau**

D'utiliser la référence de l'indice des prix à la consommation de février à février, pour la province de Québec, comme base de calcul;

D'indexer les échelles salariales à compter du 1^{er} avril 2010, pour l'année 2010-2011, selon l'IPC, soit de 1,7 %.

Monsieur Gérard Marinovich manifeste sa dissidence et demande le vote. Cette proposition est donc mise aux voix.

Il est mentionné qu'avant de procéder au changement d'échelon, les employés qui sont tributaires seront soumis à une évaluation rigoureuse et la directrice générale soumettra les résultats de cette évaluation et recommandation aux membres de l'exécutif pour approbation.

Monsieur le président amorce un tour de table pour entendre les membres s'exprimer sur la proposition :

Pour :	25 voix
Contre :	10 voix
Abstentions :	4 voix

CRÉ-10-081

**Par conséquent,
il est résolu :**

D'utiliser la référence de l'indice des prix à la consommation de février à février, pour la province de Québec, comme base de calcul;

D'indexer les échelles salariales à compter du 1^{er} avril 2010, pour l'année 2010-2011, selon l'IPC, soit de 1,7 %.

Adoptée à la majorité des membres.

4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1 Rencontre - Plan de développement de l'Estrie 2007-2012

Tel que confirmé en janvier dernier, une rencontre spéciale pour faire le point sur les avancées de la région à l'égard de son Plan de développement de l'Estrie aura lieu. À cette occasion, un hommage sera rendu à M. Roger Nicolet et M. Jean Perrault comme membres fondateurs et pour leur dévouement et implication à la CRÉ de l'Estrie.

Lors des derniers échanges, il avait été proposé le 26 mai, toutefois cette date a été reportée au 2 juin pour cause d'importants conflits d'horaires. L'événement se déroulera de 8 h 30 à 15 h à l'Hôtellerie le Boulevard.

Le projet du déroulement a été transmis aux membres lors de l'envoi de documents, de même que la liste des organisations invitées. Il est stipulé que 2 élus supplémentaires par MRC pourront être invités. L'événement se veut un moment de rencontre entre les membres de la CRÉ et ses comités-conseils, la CAR et les principaux porteurs de stratégie à travers le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

M. Claude Boucher suggère d'ajouter à la liste des invités, les mêmes organismes qui ont été invités à soumettre des candidatures pour les postes de la société civile.

4.2 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.2.1 Plans directeurs de l'eau : état d'avancement des travaux

M. François Fréchette informe les membres du conseil d'administration des travaux de l'axe 1. Ce dernier anime une table CRÉ-Organismes de bassin versant et il rappelle que le Plan directeur de l'eau est un outil de planification visant à déterminer et à hiérarchiser les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau.

Les organismes de bassin sont en fait des tables de concertation et de planification. Leur mandat premier est d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) présentant un portrait et un diagnostic du bassin versant, les enjeux, les orientations et les objectifs à atteindre ainsi qu'un plan d'action qui sera concrétisé par la signature de contrats de bassin.

En évoluant vers la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le gouvernement du Québec vise une concertation et une responsabilisation accrue des divers acteurs de l'eau et de la population à l'égard de cette richesse commune que représentent l'eau et les écosystèmes aquatiques.

En Estrie, il y a 5 organismes de bassin versant actifs sur le territoire.

Les PDE sont tous en phase terminale d'élaboration. Un (1) PDE a été accepté par le MDDEP. Présentement l'OBV est dans une phase de mise en œuvre et la priorisation des actions, en collaboration avec le monde municipal est en cours. Un (1) PDE est déposé au MDDEP et l'OBV est en attente des commentaires et deux (2) autres seront déposés fin printemps/début été 2010. Toutefois, à ce jour, la CRÉ est sans nouvelle d'un des organismes de bassin versant.

Il informe les membres qu'à l'automne, une rencontre style dîner-conférence pourrait avoir lieu pour y présenter les grandes lignes des PDE et ainsi, favoriser certains échanges.

4.2.2 Transport collectif : travaux en cours

M. François Fréchette précise que la question du transport, quoiqu'elle soit identifiée à l'axe 1 s'avère un enjeu transversal à l'ensemble du développement de la région. Présentement, la CRÉ participe à des travaux avec la Table des transporteurs de l'Estrie. Cette table travaille sur 2 mandats soit le transport adapté et le transport collectif. La CRÉ est interpellée davantage par le volet collectif.

La réflexion du comité-conseil de l'axe 1 et les travaux de la CRÉ à ce jour ont été orientés vers l'intégration des services inter-MRC. Il a toujours été considéré que le transport collectif doit d'abord s'organiser à l'intérieur même de la MRC. Présentement, le comité de travail issu de la Table des transporteurs étudie la possibilité de faire une étude de faisabilité et de planification de lien entre les MRC de la région. Ce projet se fera en collaboration avec le Comité de mobilité durable de Sherbrooke et le ministère des Transports du Québec.

Il présente les différentes initiatives en région (offre de services, circuits, coûts, etc.) et des différents enjeux associés au transport collectif, de la Table des transporteurs, ainsi que du comité de travail piloté par l'Office des personnes handicapées et la CRÉ.

Les principaux enjeux sont :

- La viabilité et l'accessibilité des routes et des services;
- L'adaptation des véhicules;
- L'interconnexion avec Sherbrooke et/ou autres MRC.

4.2.3 Centre de mobilité durable de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDSD) vise la promotion, la sensibilisation et la planification des diverses composantes de la mobilité durable à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la desserte du territoire en provenance de l'extérieur de la Ville de Sherbrooke sera prise en compte dans les travaux du CMDSD;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, à la fois dans la vision et dans l'Axe 1;

CONSIDÉRANT QUE le transport et la mobilité sont des enjeux transversaux de l'occupation et du développement des territoires.

CRÉ-10-082

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE confirmer la participation de la direction générale de la CRÉ de l'Estrie au comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke;

DE recevoir régulièrement le rapport sur l'avancement des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke.

DE nommer M. François Fréchette à titre de remplacement à Mme Marie-Hélène Wolfe pour siéger au comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.3.1 Partenaires pour la persévérance scolaire (OBNL Fondation Lucie et André Chagnon)

Mme Dominique Desautels informe les membres que la mise en place d'un nouvel OBNL en persévérance scolaire est en cours. Le gouvernement du Québec, représenté par le Secrétariat à la jeunesse, et la Fondation Lucie et André Chagnon ont convenu d'unir leurs efforts afin de soutenir chaque région du Québec qui consacre temps, énergie et ressources à œuvrer pour la réussite des jeunes. Ce nouvel OBNL sera chargé d'administrer l'investissement conjoint et paritaire des deux partenaires, soit 50 M\$ sur 5 ans.

Le message des régions a été entendu et une tournée est en cours pour mettre en place le Fonds au cours de l'été. Les régions du Québec veulent que la mise en place des fonds respecte la dynamique régionale et les travaux en cours.

Dans notre région, la TECIÉ, la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie s'entretiendront avec l'OBNL le 12 mai prochain. Le souhait exprimé par la CRÉ de l'Estrie est la reconnaissance et le soutien aux initiatives locales et régionales s'inscrivant dans les travaux du PRÉE, soit l'entente spécifique sur la persévérance scolaire.

Quelques échanges s'ensuivent. Mme Marie-Hélène Wolfe conclut en stipulant que l'entente spécifique vient à échéance sous peu et qu'il serait intéressant d'y adjoindre la participation de cet OBNL.

4.3.2 Démographie et besoins de main-d'œuvre : tournée des MRC

Madame Desautels rappelle que le 25 février 2009, Mme Anne-Marie Éthier, directrice régionale d'Emploi-Québec a rencontré les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie pour faire état des besoins de main-d'œuvre en lien avec la démographie. À ce moment, le conseil d'administration avait émis le souhait que les élus locaux soient également au fait de ces données et qu'une tournée des élus locaux dans les MRC soit réalisée, une fois les nouveaux conseils municipaux en place.

C'est pourquoi, au cours des prochaines semaines, la CRÉ de l'Estrie et Emploi-Québec communiqueront avec chacune des MRC pour organiser ces rencontres afin d'amener les élus locaux à prendre connaissance des enjeux démographiques liés aux besoins de main-d'œuvre dans la région et à partager une même lecture de la situation.

4.4 Axe 4 – Miser sur l'Adaptation économique

4.4.1 Invitation à la remise de prix de la 12^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat le 29 avril 2010

Mme Andrée Bureau informe les membres du conseil d'administration qu'une cérémonie régionale de remise de prix de la 12^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat aura lieu le 29 avril à 17 h au Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke. Lors de cet événement, la CRÉ remettra un prix à deux (2) lauréats.

4.4.2 Rapport du service d'appui à l'exportation

Mme Andrée Bureau présente les principaux résultats et rapporte les commentaires positifs reçus de la part des plusieurs intervenants économiques de l'Estrie qui sont très satisfait du travail accompli par Carrefour Québec international en Estrie.

Cet organisme a été identifié par plusieurs partenaires de première importance comme étant la référence au Centre-du-Québec, en Estrie et en Mauricie dans le domaine du développement international. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier de conseils ponctuels adaptés à leurs besoins particuliers.

Après vérification auprès des CLD et des SADC de la région, ceux-ci semblent très satisfaits de leur expertise.

5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Étude & recherche : Étude de faisabilité économique et technique pour une desserte ferroviaire Montréal Sherbrooke - FDR-05-10-301

(Retiré)

6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier - présentation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

(Déplacé au début de la séance)

7 FORUM JEUNESSE ESTRIE

7.1 Entente de partenariat entre la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie - Rapport du comité de travail

Madame Marie-Hélène Wolfe fait état des travaux du comité. Elle rappelle que le comité de travail est formé de Vicki May Hamm, Florencia Mauri, Guillaume Tousignant et Alexandra Roy, Caroline Falcão et Marie-Hélène Wolfe. Jusqu'à maintenant, deux (2) rencontres ont eu lieu.

Deux demandes majeures ont été formulées par le Forum jeunesse Estrie : le maintien de la reconnaissance de la pleine et entière autonomie de gestion et de décision, ainsi que la nomination par le conseil d'administration de la CRÉ d'un membre du Forum jeunesse Estrie au poste « Relève ». Le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a donné son aval à la seconde demande lors de la séance du 31 mars dernier, en acceptant de nommer au siège « Relève » un membre recommandé par le Forum jeunesse Estrie.

Afin de s'assurer que le protocole d'entente reflète bien les obligations légales de la CRÉ, un avis juridique a été demandé. Essentiellement, il ressort de cet avis juridique que la CRÉ ne peut accorder « pleine et entière autonomie de décision et de gestion quant à l'utilisation des sommes relatives à son fonctionnement et aux divers fonds » au Forum jeunesse Estrie. Ceci puisque le forum n'a pas d'entité légale et doit être considéré comme relevant de la CRÉ et que même la CRÉ ne possède pas cette autonomie. Elle s'est engagée à ce que les sommes consenties en subvention soient utilisées conformément aux modalités prévues dans la convention.

L'autonomie de gestion et de décision constitue un enjeu de taille pour le Forum jeunesse Estrie et le comité de travail a reconnu qu'il est nécessaire d'évaluer la situation et d'évaluer les avantages et les inconvénients avant d'aller plus loin dans les travaux.

7.2 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) : État de situation des projets locaux et régionaux et des AJS au 31 mars 2010

Madame Falcão présente le tableau des investissements du FRIJ pour l'année 2009-2010. Neuf (9) projets locaux et régionaux et deux (2) actions jeunesse structurantes ont été financés cette année, pour un investissement total de 476 859 \$. Un solde de 7 879 \$ sera reporté à l'enveloppe budgétaire 2010-2011.

Comme il s'agit de la première année de l'entente, le Secrétariat à la jeunesse consent à ce que les sommes inutilisées au Fonds régional d'investissement jeunesse soient reportées à l'enveloppe budgétaire 2010-2011, étant donné que la convention a été signée plus tard qu'à l'habitude et que par conséquent, les sommes ont été versées plus tard dans l'année.

8 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

8.1 2e cadre du mandat confié par le ministère des Transports pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec propose un 2^e cadre du mandat confié pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 40 000 \$ par année accompagne ce mandat pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE les activités de VHR ont des retombées économiques significatives dans la région de l'Estrie.

CRÉ-10-083

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'accepter la coordination de la Table de concertation régionale sur les VHR quant au 2^e cadre du mandat confié pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route;

DE poursuivre les travaux en ce qui concerne le plan d'évacuation des blessés et la suite du projet pilote dans la MRC de Memphrémagog;

DE demander au ministère des Transports la modulation de la convention d'aide financière en ce qui concerne la durée du mandat (du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013);

D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention;

DE mandater M. François Fréchette, conseiller en développement à la CRÉ de l'Estrie, à la coordination des travaux dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

M. Claude Boucher mentionne qu'il serait important que le ministère des Transports du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune discutent entre eux relativement à ce dossier, afin d'améliorer l'exécution des travaux.

8.2 Table de concertation régionale sur les véhicules hors route - Formation

CONSIDÉRANT QU'à la fin du 1^{er} cadre du mandat, la Table a été abolie;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e cadre du mandat confié par le ministère des Transports pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route stipule les organisations à inviter à la Table de concertation régionale.

CRÉ-10-084

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Robert G. Roy
et résolu :**

DE constituer la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route de la façon suivante et d'inviter les organisations concernées à désigner un représentant :

- Élus municipaux (7)
- Fédérations VHR (2)
- Centres locaux de développement (1)
- MRC (1 aménagiste)
- Citoyens (2)
- Entreprises forestières (1)
- Affaires (1)

Organismes régionaux :

- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- Conseil Sport Loisirs de l'Estrie
- Réseau Corridors-Nature de l'Estrie - *activités récréatives non motorisées*
- Sûreté du Québec
- Syndicat des producteurs de bois,
- Tourisme Cantons-de-l'Est
- Union des producteurs agricoles de l'Estrie
- Service de police de la Ville de Sherbrooke
- SÉPAQ

Ministères :

- Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère des Transports du Québec
- Sécurité publique

DE confier le mandat de coordination à M. François Fréchette, conseiller en développement.

Adoptée à l'unanimité

9 AFFAIRES RÉGIONALES

9.1 Centre de communication santé de l'Estrie - Nomination

CONSIDÉRANT QUE, lors de la réunion du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie tenue le 27 janvier dernier, la CRÉ de l'Estrie sollicitait des candidatures concernant la nomination d'un représentant provenant des municipalités du territoire estrien pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Estrie.

CRÉ-10-085

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Robert G. Roy
et résolu :**

DE nommer M. Georges St-Louis, conseiller à la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, membre désigné à siéger au sein du conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Estrie.

QUE le représentant nommé devra faire rapport annuellement auprès des membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Centre collégial de transfert technologique TransVert

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 identifie, dans sa vision, le réseau des institutions d'enseignement et de recherche orienté sur la réussite des personnes et des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Sherbrooke est une institution d'enseignement collégial d'importance dans la région de l'Estrie, ancrée dans le milieu et qui a à son actif des réussites importantes en matière de recherche et de transfert technologique, notamment par l'existence du Centre de productique intégré du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Sherbrooke dépose une demande de reconnaissance d'un centre collégial de transfert de technologie en bioefficacité nommé TRANSVERT;

CONSIDÉRANT QUE ce centre de transfert de technologie prend assise sur des projets et expériences novateurs tel que la pollution lumineuse;

CONSIDÉRANT QUE ce centre de transfert de technologie vise à étudier, évaluer et comprendre les impacts environnementaux d'un certain nombre de polluants comme la lumière intrusive, les xénobiotiques et les infrastructures routières afin de développer et d'adapter des technologies vertes pour préserver notre biodiversité et notre qualité de vie, tout en favorisant la productivité et l'économie régionale;

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité de reconnaissance d'un centre de transfert technologique s'inscrit dans divers axes du Plan de développement de l'Estrie, notamment l'axe 1 en matière d'environnement, l'axe 2 en matière de capital humain, l'axe 3 en matière d'innovation et les liens à privilégier entre les entreprises et les milieux de recherche de même que l'axe 4 sur l'adaptation économique,

CRÉ-10-086

**Il est proposé par Bernard Sévigny
appuyé par Denis Marceau
et résolu :**

D'appuyer la demande de reconnaissance du Cégep de Sherbrooke pour doter la région d'un centre collégial de transfert de technologie en bioefficacité.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Journée du matériau bois

Mme Marie-Hélène Wolfe mentionne que la « Journée du matériau bois » est prévue le 11 mai prochain. Cet événement sera tenu à la grandeur du Québec. M. André Martel et M. Pierre Pellerin de Bleu Lavande sont à regarder ce qui pourrait être organisé en région, étant donné le peu de temps d'ici l'événement. L'information sera transmise aux membres du conseil d'administration dès qu'elle sera connue.

10 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

10.1 Occupation dynamique des territoires

10.1.1 Groupe de travail CRÉ-MAMROT

Madame Wolfe présente le cadre du mandat du comité CRÉ-MAMROT. Six (6) directeurs généraux ont été désignés pour travailler à ce comité. Au fil de l'avancement des travaux, l'information sera communiquée aux membres.

10.1.2 Conférence nationale sur l'avenir des territoires

Madame Wolfe informe les membres que la Conférence nationale sur l'avenir des territoires s'est conclue par la déclaration de Shawinigan « Pour un Québec fort de ses communautés », laquelle est déposée sur place.

Elle mentionne que les travaux du comité de travail de la CRÉ seront utilisés dans le cadre des travaux avec le MAMROT. Toutefois, plusieurs des préoccupations émises par le comité ont été entendues à la Conférence nationale.g

11 AFFAIRES DIVERSES

11.1 Prix d'excellence en environnement

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que la date limite pour la mise en candidature pour les prix d'excellence en environnement est le 30 mai prochain. Un bon nombre de candidatures du milieu municipal est souhaité, l'invitation à déposer des candidatures est réitérée.

12 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 16 juin 2010.

13 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-10-087 Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Gérard Marinovich
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 5.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire